

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 017-162/11/CC

■ Approbation du bilan de la concertation préalable pour la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements) et lancement de l'enquête publique.

DIFRA 11/5830/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 004-2286/10/CC du 1^{er} octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements).

Les modalités de cette concertation préalable ont fait l'objet d'un avis de presse dans les journaux «La Marseillaise» et «La Provence» du 22 novembre 2010.

L'information a été également relayée par voie de presse dans les quotidiens régionaux, les radios locales ainsi que sur le site internet de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qui a intégré sur une page WEB, l'avis de concertation et la plaquette de présentation du projet.

Deux expositions permanentes constituées de cinq panneaux de présentation chacune se sont tenues du jeudi 25 novembre 2010 au jeudi 23 décembre 2010 inclus (soit quatre semaines consécutives) au siège institutionnel de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Palais du Pharo) et dans les locaux de la mairie du 8^{ème} secteur. Dans chacun des lieux d'exposition, un registre était mis à la disposition du public afin de recueillir les avis.

Trois réunions publiques ont également été organisées afin de présenter le projet à la population :

- le mercredi 24 novembre 2010, à 17h30, à l'Ecole de la deuxième chance située au 360, Chemin de la Madrague Ville / 12 Place des Abattoirs 13 015 Marseille (pour les résidents des quartiers de Oddo à Ledru-Rollin) ;
- le mercredi 1^{er} décembre 2010, à 17h30, au Lycée Saint Exupéry situé au 529, Chemin de la Madrague Ville 13 015 Marseille (pour les résidents des quartiers de Saint Louis jusqu'au village de La Viste) ;
- le mercredi 8 décembre 2010, à 17h30, à l'Astronef Centre Hospitalier Edouard Toulouse situé au 118, Chemin de Mimet 13 015 Marseille (pour les résidents des quartiers de la Viste jusqu'au Vallon des Tuves).

Les techniciens de la Communauté Urbaine ainsi que le maître d'œuvre étaient présents sur les lieux des réunions publiques deux heures avant leur commencement pour répondre aux éventuelles questions des riverains sur le projet.

Cette consultation a suscité un grand intérêt auprès du public.

Les commentaires formulés sur les registres sont très variés et portent parfois sur des sujets beaucoup plus vastes, non directement concernés par le projet de BHNS Bougainville – Saint Antoine.

Les principaux thèmes abordés concernent :

- le stationnement ;

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

- l'incivisme de la population ;
- le gabarit de la chaussée ;
- la prise en compte des modes doux ;
- la qualité paysagère du projet ;
- des sections particulières d'itinéraires ;
- le fonctionnement des BHNS.

Les observations formulées ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet. Toutefois, les propositions exprimées au cours de cette concertation seront étudiées et analysées dans le cadre des études qui vont se poursuivre pour réaliser le projet.

Le bilan de la concertation préalable relative au projet de BHNS Bougainville – Saint Antoine est joint à la présente délibération.

Par ailleurs, en application de l'article L 122-1 du Code de l'environnement, Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine seront précédés d'une étude d'impact et feront l'objet d'une enquête publique.

La création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Bougainville et le Vallon des Tuves entre donc dans les champs d'application du Code de l'Environnement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 004-2286/10/CC du 1^{er} octobre 2010 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) ;
- Qu'il est nécessaire de poursuivre les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération et notamment de procéder au lancement de l'enquête publique relative à la création de la ligne de Bus à haut Niveau de Service entre le métro Bougainville et le Vallon des Tuves à Saint Antoine.

Après en avoir délibéré :

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) ci-annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment l'enquête publique.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI